

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Nicolas Collet-Thiry : L'exception d'inexécution entre les mains du salarié.

Franck Héas : Reclassement du salarié licencié pour motif économique et franchise commerciale.

Philippe Masson : Forfaits-jours : un encadrement presque parfait ?

JURISPRUDENCE

Voir notamment

Négociation collective inter-catégorielle et CFE-CGC : la « solitude-obstacle ».

Cour de cassation (Ch. Soc.) 2 juillet 2014 – Note Patrice Adam (p.592)

Sous-traitance du nettoyage de chambres d'hôtel, marchandage et prêt de main d'œuvre illicite.

Conseil de prud'hommes de Paris (Comm.-Départ.) 21 mai 2014 – Note Hervé Guichaoua (p.600)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Procédure prud'homale par Daniel Boulmier.

Jurisprudence sociale du Conseil constitutionnel par Pierre-Yves Gahdoun.



Doctrine

L'exception d'inexécution entre les mains du salarié par **Nicolas Collet-Thiry**, Avocat au Barreau de Paris, Docteur en Droit 565

Reclassement du salarié licencié pour motif économique et franchise commerciale par **Franck Héas**, Maître de conférences à l'université de Nantes 574

LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE – Obligation de reclassement – Périmètre – Appartenance de l'employeur à un réseau de franchise – Incidence sur la permutabilité du personnel (deux espèces) – Clauses contractuelles de la franchise – Indépendance d'exercice – Portée (première espèce) – Office du juge – Appréciation de l'existence d'intérêts communs (deuxième espèce).

Première espèce : **COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 15 janvier 2014** 578

Deuxième espèce : **COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 19 février 2014** 579

Forfaits-jours : un encadrement presque parfait ? par **Philippe Masson**, collectif « Droits et libertés » de l'UGICT-CGT 580

TEMPS DE TRAVAIL – Forfait jours – 1° Obligations de l'employeur – Organisation d'un entretien annuel individuel – Article L. 3121-46 C. Tr. – Application dans le temps – 2° Validité – Nombre de jours travaillés – Fixation.

RÉMUNÉRATION – Caractère variable – Fixation d'objectifs – Défaut – Office du juge – Détermination du montant – Critères – Stipulations contractuelles, accords antérieurs et données de la cause.

Première espèce : **COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 12 mars 2014** 585

TEMPS DE TRAVAIL – Droit à la santé et au repos – Principes généraux de la protection de la sécurité et de la santé du travailleur – Portée – Forfait jours – Encadrement préalable par accord collectif – Contenu – Dispositions relatives au respect des durées maximales de travail ainsi que des repos, journaliers et hebdomadaires.

CONGÉS PAYÉS – Indemnité – Calcul – Assiette – Composition (art. L. 3141-22 C. Tr.) – Prime aléatoire – Exclusion - Prime versée à l'occasion du travail ayant pour objet de rémunérer des périodes de travail et de congés réunis.

Deuxième espèce : **COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 14 mai 2014** 586

Jurisprudence

CHSCT – Organisation nouvelle du travail – Atteinte à la santé des travailleurs (RPS) – Absence de concertation – Défaut de prise en compte des expertises – Obligation de sécurité de résultat – Manquement – Suspension de la mise en œuvre du projet – Médiation.

SYNDICAT PROFESSIONNEL – Action en justice – Santé au travail.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DRAGUIGNAN 18 avril 2014 588

Note **Dimitri Monforte**, Elève avocat à l'HEDAC 590

CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Accord d'entreprise – Accord intercatégoriel – Signataires – Syndicat catégoriel – Condition – Principe de spécialité – Co-signature d'un syndicat intercatégoriel.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 2 juillet 2014 592

Note **Patrice Adam**, Professeur à l'Université de Lorraine 593

HARCÈLEMENT MORAL – Preuve – Charge – Attestations – Portée.

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE (9^{ème} Ch. A) 6 février 2014 596

Note **Sylvie Guillou**, Conseillère prud'homme 599

TEMPS DE TRAVAIL – Temps partiel – Contrat ne précisant pas la répartition des heures et jours de travail – Employeur défaillant à rapporter la preuve contraire – Requalification.

TRAVAIL ILLÉGAL – Prêt de main-d'œuvre illicite – Marchandage – Sous-traitance de l'entretien des chambres d'un hôtel – Défaut de savoir-faire spécifique.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE PARIS (Comm. – Départ.) 21 mai 2014	600
Note Hervé Guichaoua , Directeur du travail	603

Chroniques jurisprudentielles

Procédure prud'homale – Décisions sélectionnées et commentées par Daniel Boulmier , Maître de conférences, Institut Régional du Travail, Université de Lorraine	606
---	-----

CONSEIL DE PRUD'HOMMES – Procédure – Jugement – Exécution sans réserve d'un jugement non exécutoire – Acquiescement implicite – Introduction préalable de l'appel – Caractère indifférent.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 21 janvier 2014	606
Note	606

EXÉCUTION PROVISoire DE DROIT – Suspension – Art. 524 al. 6 CPC – Conditions cumulatives non remplies – Action dilatoire – Dommages et intérêts.

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE (Ord. Référé) 31 mars 2014	608
Note	608

BUREAU DE CONCILIATION – Pouvoirs juridictionnels – Mesures d'instruction (R 1454-14 3°) – Communication de pièces – Règlement intérieur et procédures internes – Excès de pouvoir (non) – Appel-nullité (non).

COUR D'APPEL DE RIOM (4^{ème} ch. civ.) 11 mars 2014	610
Note	611

CONSEIL DE PRUD'HOMMES – Élections du président et du vice-président – Contestation – Conseillers salariés – Qualité à agir (oui) – Vote à main levée – Annulation (oui).

COUR D'APPEL DE VERSAILLES (6^{ème} ch.) 18 mars 2014	612
Note	613

Jurisprudence sociale du Conseil constitutionnel Extraits de décisions sélectionnées et commentées par Pierre-Yves Gahdoun , Professeur à l'Université Montpellier-I – CERCOP (première partie)	615
---	-----

RÉMUNÉRATION – Participation des salariés aux résultats de l'entreprise – Champ d'application – Entreprises publiques – Définition – Défaut – Méconnaissance par le législateur de l'étendue de sa compétence – Censure.

Décision n° 2013-336 QPC du 01 août 2013	615
Observations	616

SYNDICAT PROFESSIONNEL – Fonctionnement – Communication syndicale par voie électronique dans l'entreprise

Décision n° 2013-345 QPC du 27 septembre 2013	617
Observations	618

Connectez-vous au site du Droit Ouvrier, vous y trouverez de nombreux renseignements utiles : articles en libre consultation, annonces de colloques et débats, etc.

<https://sites.google.com/site/droitouvrier>

BULLETIN D'ABONNEMENT

(annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - Case 432 - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **102 €uros**
 Étranger : **137 €uros**
 Adhérent CGT ou étudiant : **82 €uros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution, la jurisprudence à :

Droit Ouvrier : 263, rue de Paris, Case 5-3 - 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11

Arnaud MAZIERES, rédacteur en chef : amaud.mazieres@gmail.com

Pascal RENNES, secrétaire de rédaction : p.rennes@cgt.fr